



CRITÈRES DE PROMOTION SPÉCIFIQUES POUR LE PASSAGE DE LA 1^{re} À LA 2^e SECONDAIRE

1. Compte tenu des exigences particulières du programme d'éducation internationale, l'élève doit réussir ses matières.

2. L'élève accepte d'adhérer aux valeurs et aux exigences particulières du projet éducatif de l'école notamment :
 - en développant les qualités du profil de l'apprenant;
 - en respectant les exigences de l'apprentissage par le service;
 - en respectant les exigences du projet interdisciplinaire.

3.	Situations particulières	Actions
	A L'élève qui est en situation d'échec ¹ au résultat disciplinaire du bulletin de fin d'année dans l'une des matières suivantes : français, mathématique ou anglais : ➡	doit suivre et réussir un cours d'appoint ou est orienté vers une autre école pour l'année scolaire suivante.
	B L'élève qui est en situation d'échec dans plus d'une matière énumérée en A : ➡	est orienté vers une autre école pour l'année scolaire suivante.
	C La direction de l'école procède à l'analyse du dossier d'un élève lorsqu'il est en situation d'échec dans une matière autre que les matières énumérées en A : science et technologie, géographie, histoire, éthique et culture religieuse, éducation physique et à la santé, volet artistique (art dramatique, arts plastiques ou musique), volet enrichissement : ➡	la direction fait une recommandation aux parents de l'élève.

¹ Moins de 60%